



LA PÉTITION DÉPOSÉE À QUEBEC

La pétition de 11 000 signatures en faveur de la protection des Falaises de Piedmont, Prévost et St-Hippolyte a été déposée à l'Assemblée Nationale le 20 février, peu avant le déclenchement des élections.

QUOI FAIRE pendant la campagne électorale?

Entrez en contact avec les députés sortants et les candidats aux prochaines élections, mettez le dossier sur la table, attirez leur attention sur les enjeux. Visitez le site parcdesfalaises.ca. Pour une liste des députés sortants dans chaque circonscription allez à : www.assnat.qc.ca/fr/membres

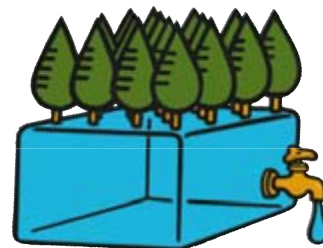
- Demandez à tous les candidats de votre circonscription de se familiariser avec le dossier et de prendre position. Même si le parc ne se trouve pas dans votre circonscription, il est utilisé par des milliers de personnes provenant de partout au Québec.
- Téléphonnez et envoyez des courriels à tous les politiciens
- Parlez du projet de parc le plus souvent possible
- Écrivez ou téléphonez aux médias et demandez de couvrir le dossier
- Partagez vos idées et vos actions en écrivant à : Info@parcdesfalaises.ca

MANQUE DE FONDS?

Un parc ou un Casino?

Certains vous répondront qu'il n'y a pas assez de fonds pour un projet de telle envergure. Demandez-leur comment ça se fait que les gouvernements provincial et fédéral se joignent pour donner **95 millions** à Tremblant, dans les Laurentides, afin de financer la mise en place d'infrastructures incluant un 'Salon de Jeux' (un sorte de Casino familiale, avec garderie).

Un parc coûterait une fraction de ce prix et produirait des bénéfices à long terme au niveau de la santé, du tourisme soutenable, de la qualité de vie, sans mentionner l'eau potable produite par une usine naturelle de filtration d'eau, sans coûts d'implantation ni de manutention, enfin la protection de l'habitat naturel de plusieurs familles d'originaux, d'ours, de chevreuils et de oiseaux.



IL Y AURA CERTAINEMENT UN PARC, MAIS... Si nous ne sommes pas vigilants, il risque d'avoir une dimension symbolique

Même dans les pires scénarios, une partie du territoire sera protégée sous forme de parc:

- Il est difficile de construire sur les falaises
- Il est illégal de construire dans les milieux humides
- Préserver une partie des sentiers ajouterait de la valeur à tout projet domiciliaire.
- Le plan de Piedmont prévoit entre deux et cinq résidences par hectare

Tout le secteur, incluant les parties développées, compte quelques 33 Km²; dans certains plans la surface à protéger a été réduite à 18 Km². C'est évident que toute construction va réduire l'accessibilité publique aux activités de plein air et que les grands mammifères requièrent pour leur survie un espace vitale considérable.

Les efforts que nous mettrons tous dans les prochains jours auront une influence déterminante sur l'avenir de notre projet commun.